



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ALLIE® DUO SX®  
Synonymes : B11645320  
DPX-CDQ74 40 SG

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DuPont Solutions (France) S.A.S.  
Défense Plaza  
23-25 rue Delarivière-Lefoullon, la Défense 9  
92800 Puteaux  
France  
Téléphone : +33 (0) 1 41 97 44 00  
Téléfax : +33 (0) 1 41 97 44 11  
Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+(33)-975181407 (CHEMTREC)

Téléphone en cas d'urgence ORFILA: +33 (0) 145 42 59 59 (centre anti-poison)

Les centres antipoisons sont susceptibles de posséder les informations requises pour les produits conformément au règlement (CE) no 1272/2008 et à la législation nationale.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**ALLIE® DUO SX®**

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123



|| Attention

|| H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

|| Étiquetage exceptionnel pour substances et mélanges spéciaux

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.,

|| P391  
|| P501

Recueillir le produit répandu.  
Éliminer le produit phytosanitaire non utilisé (PPNU) et les emballages vides via un service de collecte spécifique, par exemple par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ([www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)), conformément aux législations locales, régionales et nationales.

Étiquetage exceptionnel pour substances et mélanges spéciaux

Délais de rentrée: Cultures à l'extérieur des locaux: délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation. Cultures à l'intérieur des locaux: délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes: H319, H318, H315: délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes: H334, H317: délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

|| SP 1

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

|| SPe 1

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du metsulfuron-méthyle plus d'une fois par an sur la même parcelle.

|| SPe 1

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant thifensulfuron méthyl plus d'une fois par an sur la même parcelle.

|| SPe 2

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer la préparation sur sols artificiellement drainés en période de drainage lorsque la culture n'a pas atteint le stade de croissance BBCH20.

|| SPe 3

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

|| SPe 3

Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente.



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)	Concentration (% m/m)
-------------------------	---	-----------------------

#### Thifensulfuron méthyle (No.-CAS79277-27-3)

	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	33,3 %
--	--	--------

#### Metsulfuron-méthyle (No.-CAS74223-64-6) (Facteur M : 1 000[Aigu] 1 000[Chronique])

	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	6,7 %
--	--	-------

#### Carbonate de sodium (No.-CAS497-19-8) (No.-CE207-838-8)

01-2119485498-19	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 15 %
------------------	--------------------	----------------

#### Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated (No.-CAS68512-34-5)

	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 5 %
--	--------------------	--------------

Les produits mentionnés ci-dessus sont en conformité avec les obligations d'enregistrement du règlement REACH; le(s) numéro(s) d'enregistrement peut(vent) ne pas être fourni(s) car la (les) substance(s) est (sont) exempté(es), n'est (n'ont) pas encore été enregistré(es) ou a (ont) été homologué(es) dans le cadre d'un autre processus réglementaire (biocides, produits phytosanitaires), etc.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Appeler un médecin. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Si la victime est consciente: Se rincer la bouche à l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

: (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Contrôler l'accès à la zone. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Si la zone de déversement est poreuse, la matière contaminée doit être récoltée pour être ensuite traitée ou éliminée. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Méthodes de nettoyage - déversement important Éviter la formation de poussière. Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée. Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brosse humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).  
Si le produit s'est répandu près de plantes ou d'arbres précieux, enlever la terre sur les 5 cm superficiels après avoir préalablement nettoyé.

Autres informations : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Voir section 13 pour des instructions sur l'élimination.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : A n'utiliser que conformément à nos recommandations. N'utiliser que du matériel propre. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Type Type d'exposition	Paramètres de contrôle (Exprimé comme)	Mise à jour	Fondements réglementaires	Remarques
---------------------------	---	-------------	---------------------------	-----------

#### saccharose (No.-CAS 57-50-1)

Valeur moyenne d'exposition (VME)	10 mg/m <sup>3</sup>	01 2008	France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux produits chimiques en France, INRS ED 984	Valeur indicative (VL)
-----------------------------------	----------------------	---------	---	------------------------

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Utiliser une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition des employés au-dessous des valeurs limites recommandées.



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant: 0,3 mm  
Longueur des gants: Type de gants standards.  
Indice de protection: Classe 6  
Temps d'utilisation: > 480 min  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Les manchettes de moins que 35 cm de long doivent être portées sous les manches de la combinaison. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection de la peau et du corps : Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 5 (EN 13982-2)  
  
Pour optimiser l'ergonomie il peut être recommandé de porter des sous-vêtements en coton lors de l'utilisation de certains tissus. Prendre conseil auprès du fournisseur. Les matériaux résistants à la fois à la vapeur d'eau et à l'air maximisent le confort lors du port du vêtement. Ces mêmes matériaux doivent être assez résistants afin de garantir l'intégrité ainsi que le niveau de protection lors de l'utilisation. La résistance du tissu à la perméation doit être vérifiée indépendamment du "type" de protection recommandée, ce afin d'assurer un niveau approprié de performance du matériel en adéquation avec l'agent et le type d'exposition.  
  
Pour les équipements de protection requis pendant les phases de mélange, chargement, application et nettoyage du pulvérisateur, merci de se reporter à la section "Protection de l'opérateur et du travailleur" présente sur l'étiquette du produit.
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse utilisée sur le lieu de travail. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).

Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Pour les équipements de protection requis pendant les phases de mélange, chargement, application et nettoyage du pulvérisateur, merci de se reporter à la section "Protection de l'opérateur et du travailleur" présente sur l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: granulés
Couleur	: brun
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: 8,9 à 10 g/l ( 25 °C)
Point/intervalle de fusion	: Non disponible pour ce mélange.
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable., Méthode: Directive 67/548/EEC, Annex V, A.10
Décomposition thermique	: Non disponible pour ce mélange.
Température d'auto-inflammabilité	: n'est pas auto-inflammable
Propriétés comburantes	: Le produit n'est pas oxydant. Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, A.17.
Propriétés explosives	: Non explosif Méthode: Directive 67/548/EEC, Annex V, A.14





## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

Limite d'explosivité, inférieure/  
limite d'inflammabilité  
inférieure : Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité,  
supérieure/ limite  
d'inflammabilité supérieure : Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : Non disponible pour ce mélange.

Masse volumique apparente : 690 kg/m<sup>3</sup>, tassé

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

### 9.2. Autres informations

Informations phys.-  
chim./autres informations : Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité** : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.2. Stabilité chimique** : Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation ne va pas se produire. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.4. Conditions à éviter** : Se décompose par chauffage. Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.

**10.5. Matières incompatibles** : Pas de matières à signaler spécialement.

**10.6. Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de soufre



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë par voie orale

DL50 / Rat : > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
(Information concernant le produit lui-même)

##### Toxicité aiguë par inhalation

- Thifensulfuron méthyle  
CL50 / 4 h Rat : > 7,9 mg/l  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Metsulfuron-méthyle  
CL50 / 4 h Rat mâle et femelle : > 5,3 mg/l  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.1300  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

##### Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 / Rat : > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
(Information concernant le produit lui-même)

##### Irritation de la peau

Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
(Information concernant le produit lui-même)

##### Irritation des yeux

Lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
(Information concernant le produit lui-même)

##### Sensibilisation

Cochon d'Inde Test de Maximalisation  
Résultat: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.  
Méthode: OCDE ligne directrice 406  
(Information concernant le produit lui-même)

##### Toxicité à dose répétée

- Thifensulfuron méthyle



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture espèces multiples  
Gain de poids du corps réduit

Oral - nourriture Rat  
Augmentation de l'azote provenant de l'urine, dans le sang, modifications hématologiques

- **Metsulfuron-méthyle**

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral(e) Rat  
Durée d'exposition: 90 jr  
Gain de poids du corps réduit, Effets sur le foie

Dermale Lapin  
Durée d'exposition: 21 jr  
Dessèchement de la peau, Craquèlement de la peau, Irritation de la peau

### Evaluation des propriétés mutagènes

- **Thifensulfuron méthyle**  
Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène. Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
- **Metsulfuron-méthyle**  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries. Des dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères ont été observés dans certains tests de laboratoire mais pas dans d'autres.

### Evaluation de la cancérogénicité

- **Thifensulfuron méthyle**  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.
- **Metsulfuron-méthyle**  
N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

### Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction

- **Thifensulfuron méthyle**  
Pas toxique pour la reproduction Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.
- **Metsulfuron-méthyle**  
Pas toxique pour la reproduction Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

### Evaluation des propriétés tératogènes



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

- Thifensulfuron méthyle

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes. Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

- Metsulfuron-méthyle

Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

|| La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

|| La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

|| Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Essai en statique / CL50 / 96 h / *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): > 120 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 203

(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité des plantes aquatiques

CE50b / 72 h / *Pseudokirchneriella subcapitata* (Algue verte): 0,54 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

CE50 / 48 h / *Daphnia magna* (Grande daphnie): > 120 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité chronique pour les poissons

- Thifensulfuron méthyle

NOEC / 62 jr / *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): 10,6 mg/l

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

- Metsulfuron-méthyle  
NOEC / 21 jr / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 68 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

- Thifensulfuron méthyle  
NOEC / 21 jr / Daphnia magna (Grande daphnie ): > 340 mg/l  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Metsulfuron-méthyle  
NOEC / 21 jr / Daphnia magna (Grande daphnie ): 100 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Difficilement biodégradable. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols. Dans les conditions actuelles d'utilisation le produit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
/ Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Information écologique supplémentaire

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### ADR

- 14.1. Numéro ONU: 3077
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
- 14.4. Groupe d'emballage: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement: Dangereux pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Code de restriction en tunnels: (E)

#### IATA\_C

- 14.1. Numéro ONU: 3077
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
- 14.4. Groupe d'emballage: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement : Pour d'autres informations voir Section 12.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Recommandations et conseils internes de DuPont pour le transport: ICAO / IATA avion cargo uniquement

#### IMDG

- 14.1. Numéro ONU: 3077
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
- 14.4. Groupe d'emballage: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement : Polluant marin
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Pas de précautions spéciales requises.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
Non applicable



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail. Observer la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation de la Sécurité Chimique n'est pas exigée pour ce/ces produits  
Le mélange est homologué comme produit phytosanitaire selon le Règlement (CE) No.1107/2009.  
Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H en section 3.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations utilisation professionnelle

#### Abréviations et acronymes

ADR Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route  
ATE Estimation de la toxicité aiguë  
No.-CAS Numéro de registre du Chemical Abstracts Service  
CLP Classification, étiquetage et conditionnement  
CE50b Concentration où une réduction de 50 % de la biomasse est observée  
CE50 Concentration efficace moyenne  
EN Norme européenne  
EPA Agence de protection de l'environnement  
CE50r Concentration où une inhibition de 50 % du taux de croissance est observée  
EyC50 Concentration où une inhibition de 50 % du rendement est observée  
IATA\_C Association internationale du transport aérien (fret)  
Code IBC International Bulk Chemical (Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)  
ICAO Organisation internationale de l'aviation civile  
ISO Organisation internationale de normalisation



## ALLIE® DUO SX®

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 27.05.2016

Réf. 130000012123

IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale médiane
DL50	Dose létale médiane
LOEC	Concentration minimale avec effet observé
LOEL	Dose minimale avec effet observé
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet toxique observé
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Niveau sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OPPTS	Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
STEL	Valeur limite à court terme
TWA	Valeur pondérée en fonction du temps (TWA):
vPvB	très persistant est très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation., Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.